

Vos cotisations sociales de 2021

La MSA vient d'adresser par courrier ou par mail à tous les exploitants le bordereau d'appel des cotisations et des contributions 2021.

Ce document indique le mode de calcul et les montants appelés au titre de l'assurance maladie, de la famille, de la vieillesse et des accidents du travail, pour chaque membre de la famille non salarié : l'exploitant, son conjoint collaborateur, les aides familiaux (majeurs et mineurs) et leur conjoint éventuel.

Les revenus professionnels retenus pour le calcul de vos cotisations et contributions.

● Cotisations sociales

Si vous êtes imposé fiscalement au réel ou au micro-ba : la moyenne triennale servant d'assiette au calcul de vos cotisations 2021 est constituée de vos revenus 2018, 2019 et 2020.

● Particularités pour les nouveaux installés

La base de calcul des cotisations des nouveaux installés est égale aux assiettes forfaitaires suivantes :

AMEXA - AF - AVA - AVAD : 600 SMIC*, soit 6 150 €

Invalidité : 11,5% du plafond annuel de la sécurité sociale, soit 4 731 €

AVI - VIVEA : 800 SMIC*, soit 8 200 €

RCO : 1 820 SMIC*, soit 18 655 €

Cette assiette forfaitaire est provisoire. Les cotisations seront calculées sur la base des revenus professionnels dès qu'ils seront connus.

* La valeur du SMIC est celle au 1^{er} janvier 2021 : 10,25 €

● Barème des points retraite

Le montant des revenus professionnels (servant de base à la cotisation AVA) détermine le nombre de points attribués aux chefs d'exploitation, selon le tableau ci-dessous :

Revenu ≤ 6 150 €	23 points
6 150 € < revenu ≤ 8 200 €	de 23 à 30 points
8 200 € < revenu ≤ 15 492 €	30 points
15 492 € < revenu ≤ 41 136 €	de 30 à 113 points
revenu > 41 136 €	113 points

La MSA vous accompagne aussi sur Internet
Votre espace privé vous permet d'accéder à votre dossier MSA en toute sécurité

A tout moment, vous pouvez :

- effectuer vos démarches en ligne,
- être informé des événements,
- être averti rapidement par mail des dernières informations mises à disposition dans votre espace privé,
- prendre connaissance de vos bordereaux de cotisations (appels provisionnels, échéanciers),
- consulter le versement de prestations santé, famille ou retraite.
- ...

Mon Espace privé, un outil simple, pratique, gratuit et sécurisé :
mpn.msa.fr

Vous rencontrez une difficulté lors de votre connexion ou pour utiliser un service en ligne ?

N'hésitez pas à contacter l'Assistance Internet MSA
au 03 20 900 500



Bordereau d'appel des cotisations et contributions

Dossier n° :

Suivi par :
Date d'exigibilité : 05/11/2021

EMISSION ANNUELLE 2021

Caractéristiques de votre exploitation au 01/01/2021

EXPLOITATION	411012100
Surface mise en valeur	115 ha 41 a 94 ca
Pourcentage de part	50,00

La base de calcul de vos cotisations est généralement déterminée sur une moyenne triennale de vos revenus. Néanmoins, vous pouvez opter pour le calcul de vos cotisations basé sur une seule année de revenu.

Année(s) retenue(s)	ASSIETTE		
	2018	2019	2020
Revenus professionnels	6 529 €	6 630 €	5 702 €
Déduction Faire Valoir Direct	0 €	0 €	0 €
Cotisations sociales	4 533,00 €	3 169,00 €	3 114,00 €

Cotisations sociales légales		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la cotisation	Montant de l'évolution	Montant net
Membre de société(s)	Assurance maladie / Maternité	6 287,00	2,20			138,00
	Invalidité	6 287,00	1,00			63,00
	Indemnités journalières Amexa					180,00
	Assurance vieillesse individuelle	8 200,00	3,32			266,00
	Assurance vieillesse plafonnée	6 287,00	11,55			726,00
	Assurance vieillesse déplafonnée	6 287,00	2,24			141,00
	Retraite complémentaire obligatoire	18 655,00	4,00			746,00
	Allocations familiales					0
	Assurance accident du travail et maladies prof.	6 287,00				461,00
TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES :						2 721,00
Contributions appelées pour le compte de l'Etat (financement de la protection sociale)		Assiette	Taux	Particularités	Montant net	
	Contribution sociale généralisée	9 892,00	2,4000			237,00
	Contribution sociale généralisée déductible	9 892,00	6,8000			673,00
	Contribution remboursement de la dette sociale	9 892,00	0,5000			49,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT :						959,00
Contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organismes tiers		Assiette	Taux	Particularités	Montant net	
	Formation professionnelle continue (VIVEA)					70,00
	Fonds de Mutualisation Sanitaire et environnementale (FMSE)					20,00
MONTANT TOTAL						3 770,00

Pour tout renseignement sur vos cotisations, contactez le pôle « affiliation-cotisations » de la MSA Midi-Pyrénées Nord :
au 05 63 48 40 00
ou connectez-vous sur le site : mpn.msa.fr

La cotisation accident du travail et maladies professionnelles n'est pas calculée sur la base de vos revenus mais modulée en fonction de la catégorie du risque dont relève votre exploitation.

Montant total des cotisations appelées en 2021